

nos parlementaire qui a été dit, la somme de cinquante mille francs. L'emploi par Barbelin est par exemple, resté inconnu. M. CHAVONK, député, affirme absolument avoir vu M. Naquet et Saint-Martin au siège de la Compagnie de Panama. Participant à une réunion que présidait M. de Lesseps.

L'audience est suspendue. A la reprise, M. ANTHUR MEYER, directeur du Casino est entendu. Il dit que M. Ch. de Lesseps lui a déclaré qu'Arton aurait rendu une somme de 500,000 fr. sur les fonds qui lui avaient été remis par le Baron de Reinach?

M. PROPPER, banquier dépose ensuite. Le baron de Reinach n'avait autorisé à remettre directement à Arton des sommes dépassant 20,000 fr. Pour les sommes supérieures à ce chiffre c'était le baron de Reinach qui donnait l'ordre de les payer.

M. Victor SIMOND, directeur du Radic est entendu. Arton prend lui avoir versé 35,000 fr. M. Simon n'a reconnu avoir reçu qu'un million 15,000 fr. comme part syndicale. Il reconnaît avoir reçu directement de la Compagnie de Panama 700,000 fr. pour publicité.

M. MARTIN, banquier à Nyon, qui organise les pétitions en faveur du Panama est entendu. Il croit se rappeler que le rapport a été remis tout fait à M. Henry Maret après avoir été approuvé par M. Buisson. En ce qui concerne la pétition d'Arton, il la toujours mise en dépôt.

M. L. toujours présent, qu'Arton n'avait rien versé à personne et qu'il avait au contraire tout gardé pour lui. M. Demange lui fait observer qu'il n'a rien touché, quoi qu'il en dise, tenu le même langage.

Le témoin réplique que c'est sur les instances mêmes d'Arton qu'il a fini l'écriture, modifiée sans dire et qu'il a été moins affirmatif qu'il ne l'est aujourd'hui. Les avocats, disent Arton, tiraient contre lui un parti énorme de ses déclarations.

C'est faux ! s'écrie Arton. C'est une infamie ! Le président rappelle au témoin qu'il a prêté serment de dire la vérité et il indique au jury que M. Martin est maintenant le témoin de ce qui s'est passé devant lui avec M. de Lesseps.

Puis, le président de questions, il s'étonne qu'il professait l'opinion qu'il exprime aujourd'hui qu'il n'a jamais vu un cercle de personnes se réunir pour leur signifier les notes de verser à certains de leurs collègues par le Panama.

Un témoin habitude des explications embarrassées qui provoquent à maintes reprises à murmures de l'auditoire. « Le faiseur allusion à MM. Barbe et Buisson et d'autres figurant sur les listes qui circulaient à la Compagnie de Panama. »

Le procureur. — Mais dans les articles que vous avez fait paraître dans la Libre Parole, vous persistez à dire qu'un certain nombre de députés du moins avaient été corrompus. Ça n'est pas votre opinion aujourd'hui ?

« Non. » Le procureur. — Le jury appréciera l'improbabilité de vos allégations (Bruit). Le colonel SEVER, député de Lille dit qu'il connaît depuis de longues années M. Lésseps.

M. Lésseps, dit-il, est un homme de bien, un homme d'affaires de grand caractère, et de la sorte incapable d'un acte contraire à l'honnêteté. Le député de Lille fait l'éloge du vaillant de l'homme privé qu'est M. Lésseps, puis il ajoute :

« Lésseps est un humble, un modeste et d'un dévouement absolu. Il a toujours été un homme d'affaires au milieu de ses livres et sans aucune ambition personnelle. Aussi, c'est bien volontiers que je suis venu, ici, lui apporter l'appui de ma parole de sol et le témoignage de mon amitié. »

Cette déposition produit une profonde sensation. M. LÉVENE-VILLARD, qui a écrit un livre sur les scandales parlementaires, nous dit qu'il ne savait rien de précis et qu'il s'est borné, dit-il, à raconter tout ce que le monde raconte.

M. Henri Maret se lève du banc des accusés et s'écrie : Voici, Messieurs les jurés, les preuves sur lesquelles on a basé toute l'accusation. L'audition des témoins continuera demain.

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

AVANT LA SÉANCE

Paris, 22 décembre. C'est aujourd'hui que doit venir, devant la Chambre, la discussion des douzièmes provisoires et de la motion de M. Hubbard. Nous avons déjà parlé. On assure que plusieurs députés inspirant de considérables ordres financiers et parlementaires demandent qu'un seul douzième soit accordé au gouvernement.

La liberté du vote
La commission du scrutin de liste a adopté hier, avec quelques modifications de détail, la proposition de Defontaine tendant à assurer la liberté du vote. Des modifications sont proposées dans la loi relative au scrutin de liste de deux ans. On a décidé de supprimer le scrutin de liste de deux ans. On a décidé de supprimer le scrutin de liste de deux ans. On a décidé de supprimer le scrutin de liste de deux ans.

La loi sur la presse
La commission relative aux délits de presse a adopté la proposition de M. Cassin tendant à limiter le droit de réponse dans les journaux au double de l'article. On a décidé de supprimer l'article 10 de la loi sur la presse. On a décidé de supprimer l'article 10 de la loi sur la presse.

La médaille des cantonniers
Le gouvernement a déposé un projet de loi accordant un crédit de 3,000 fr. pour décerner des médailles aux cantonniers employés sur les routes départementales et sur les chemins vicinaux et qui comptent plus de 20 ans de service et qui se sont distingués d'une manière exceptionnelle.

LA SÉANCE

Présidence de M. BRISSON, Président.

La séance est ouverte à 11 h. 25. La Chambre adopte un projet portant prorogation de l'expiration de l'accolit d'Hubbard et décide l'inscription à la suite de l'ordre du jour, d'une interpellation de M. Cunéo D'Ornano sur la dépense de 75,000 francs imposée d'office à la commune de Charpey (Drôme) par la transformation de ses maisons d'école.

Convention avec le P.-L.-M.

On reprend la suite de la discussion du projet de convention avec la Compagnie P.-L.-M., pour le remboursement par cette Compagnie des sommes dues à l'Etat.

M. Feliu développe longuement un amendement tendant à élever de 6,000,000 à 6,430,000 l'annuité à payer par la Compagnie.

M. Kirschtli combat cet amendement et déclare que la Chambre peut voter la convention, sans crainte de faire un cadeau aux actionnaires.

M. Feliu maintient son amendement qui est repoussé par 351 voix contre 181.

Le projet est adopté par 382 voix contre 153.

LES DOUZIÈMES PROVISOIRES

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant :

1. Ouverture sur l'exercice 1898 des crédits provisoires applicables aux mois de janvier et février 1898 et montant à 705,345,243 francs ;

2. Révision de percevoir pendant les mêmes mois les impôts et revenus publics.

M. Lhopiteau estime que si la Chambre ne vote pas le budget, ce sera un aveu d'impuissance, pour qu'il ne passe la discussion jusqu'au 31 décembre. On pourrait au moins éviter un douzième sur des bases.

On accuse l'opposition d'empêcher la discussion d'aboutir. Elle a hâte, au contraire, de discuter les projets financiers du ministre des finances. C'est lui qui parait ministre pressé, semble-t-il, puisqu'il propose d'envoyer la Chambre en vacances. (Applaudissements à gauche.)

M. le ministre déclare que le vote de deux douzièmes s'impose à l'heure actuelle, sans qu'il n'en utilise qu'un. Si le budget est voté ce 31 janvier, le pays sera à l'abri de la responsabilité du retard que subit le budget.

M. Trouillot dit qu'il voudrait mieux s'engager jusqu'au 31 décembre. Pendant ce temps, le président du conseil a demandé au Sénat de voter la loi sur les successions. (Applaudissements à gauche.)

La discussion est très agitée; la centre et la gauche s'apostrophent violemment.

M. le ministre des finances — La Chambre est déjà en retard de quelques séances sur l'an dernier. Il est donc impossible d'ajourner pour le 31 janvier.

M. Trouillot — Si l'on vote deux douzièmes, la loi sur les successions ne sera pas encore votée. Depuis deux ans, le gouvernement n'a pas trouvé le moment de la faire aboutir au Sénat. (Appl. à gauche.)

La Chambre décide de passer à la discussion sur l'an dernier. Il est donc impossible d'ajourner pour le 31 janvier.

M. le président du conseil. — M. Trouillot aurait dû user de son influence sur ses amis pour leur faire ajourner les nombreux propositions qui ont retardé la discussion du budget. (Protestations à gauche.)

M. Trouillot. — Si l'on vote deux douzièmes, la loi sur les successions ne sera pas encore votée. Depuis deux ans, le gouvernement n'a pas trouvé le moment de la faire aboutir au Sénat. (Appl. à gauche.)

La Chambre décide de passer à la discussion sur l'an dernier. Il est donc impossible d'ajourner pour le 31 janvier.

M. le ministre des finances. — C'est le cabinet actuel qui le premier, a inscrit au budget de 1897 l'amortissement pour 20 millions.

M. Léon Bourgeois, debout — Je tiens à déclarer que c'est le cabinet que je préférais qui avait inscrit cet amortissement au budget de 1897. (Tonnerre d'applaudissements à gauche.)

M. le ministre des finances, également debout. — Oui, mais il y avait des insuffisances excédant cette somme. C'est nous qui avons trouvé les ressources nécessaires à combler le déficit sur l'amortissement.

des recettes, une sorte d'amalgame sans précédent. Il s'agit d'ailleurs de combiner les propositions, raison de plus pour que la loi de finances ne puisse être votée avant le 1er janvier.

Si nous n'avons pas fait voter par le Sénat la loi sur les successions, c'est qu'on ne nous en a pas laissé le temps. (Exclamations ironiques à gauche.)

La discussion du budget, en se prolongeant, nous retient à la Chambre. La résolution de M. Hubbard ne serait aboutir utilement. Lui-même n'en serait peut-être pas fier, car ses amis et lui apportent souvent des réformes qui les savent irréalisables. (Violentes protestations à gauche.)

M. Cochery termine en demandant à la Chambre de repousser la motion Hubbard.

La motion de M. Hubbard est repoussée par 321 voix contre 235.

Les articles sont successivement votés et l'ensemble du projet est adopté par 473 voix contre 73.

La Chambre reprend la suite de la discussion des conventions.

Les articles 57 à 59 sont adoptés.

M. Micheliu développe un amendement invitant les Compagnies à améliorer leur matériel destiné au transport des voyageurs.

L'amendement est rejeté.

On revient aux chapitres 40 à 43 des travaux publics qui avaient été réservés.

Les chapitres 40 à 44 sont adoptés.

Les chapitres 45 à 48 adoptés.

Les railways de l'Etat
On passe au budget des railways de l'Etat.

M. Kirschtli propose de modifier l'organisation de la caisse de retraites. Il demande que quelques délégués ouvriers soient désignés par leurs pairs et non par le ministre.

M. le ministre répond : Le gouvernement prépare un projet qui améliorera la situation de ces ouvriers.

M. Marguery, tenant à allouer à la caisse nationale des retraites de la vieillesse une subvention représentant 10 p. 100 des traitements des agents qui ont refusé d'adhérer en 1893 et 1894, à la caisse des retraites du réseau de l'Etat.

M. le ministre présente quelques observations, au sujet du salaire des femmes garés, il propose d'affecter 300,000 francs d'augmentation de salaires.

Les chapitres 1 et 2 sont adoptés.

L'amendement de Jourde est repoussé par 290 voix contre 235.

Les chapitres 3 à 5 et dernier sont adoptés.

La séance est levée à 6 h. 40.

Séance de nuit.

LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES et la ville de Lille

Dans un long article où il est question de la collection Wicar et des obligations (f) de la ville vis à vis de la Société des Sciences, le *Dépêche* menace de la représenter publiquement ces amis du Conseil municipal.

Si l'on veut croire la feuille réactionnaire, dont l'argumentation, disons-le tout de suite, est plus juridique que scientifique, le Conseil municipal lors du vote du budget de 1897 aurait violé les conventions les plus formelles ; il se serait dérobé à une obligation stricto sensu qui formait la condition sine qua non de l'abandon de la ville, de l'usufruit des œuvres d'art de la collection Wicar, par la Société des Sciences.

La Société des Sciences, nous apprend le *Dépêche*, se trouvant par suite de l'insuffisance de ses revenus dans l'impossibilité de satisfaire aux obligations nouvelles résultant de la déclaration d'utilité publique du 13 décembre 1892 relative à la ville de Lille, l'augmentation du subside qui lui était alloué annuellement.

Cette subvention, après divers pourparlers, fut fixée à 6000 fr., à la condition que la Société renoncera à l'usufruit qui lui avait été réservé en 1851.

Cette façon de présenter les faits, nous prouve une fois de plus que pour la *Dépêche*, comme pour le héros de Molière, il est avec le ciel des accommodements.

Tout dépend du point de vue auquel on se place, et il n'y a pas de mauvaise cause que les avocats de la rue du Curé Saint Etienne ne parviennent à montrer sous un jour favorable. C'est ce que nous leur rendons bien volontiers.

Mais respectons pour notre spiritualité « conscience », quoiqu'il en coûte à notre galanterie, nous devons remettre les choses au point.

En 1864, pour mettre fin à ce fâcheux état de choses, la Société impériale, ainsi qu'on l'appellait alors dans la séance du 20 janvier, déclara qu'elle renonçait à l'usufruit dont elle faisait abandon à la ville ainsi de réunir tous les droits dans les mains de l'Administration municipale.

Le 20 janvier, le Président notifia à M. le maire la décision prise par la Société impériale.

Cette renonciation, ajoutait-il, serait faite, à la seule condition que, pour respecter les intentions du fondateur, la majorité du nouveau conseil d'administration arrivés, les membres composés plus dans le sein de la société, et que dans le local affecté au Musée Wicar, une inscription constante que ce musée est un don fait à la ville.

Le 21 janvier, dans son rapport au Conseil municipal, le Maire de Lille déclara à l'Assemblée communale de s'acquiescer par un vote formel l'engagement de garantir l'avenir à la Société impériale une juste part d'intervention consultative dans les soins de conservation et de beaux expositions de l'œuvre de l'artiste Wicar. Le Conseil municipal a pris, en 1864, l'engagement de garantir l'avenir de la Société impériale.

Quant à dire et à soutenir, comme le fait la *Dépêche*, que la subvention de 6000 francs a été votée à la condition que la Société renoncera à son droit d'usufruit, c'est en le vote de la loi votée.

La Société, en effet, avait abandonné son droit à la ville avant le vote des 6000 fr. et sous la seule condition que nous avons rapportée.

Dans la même séance du 21 janvier, sur la proposition du Maire, le Conseil municipal décida de porter à six mille francs le subside accordé à la Société des sciences pour lui faciliter les moyens d'étendre le cercle de sa mission. Les termes du rapport du Maire indiquent d'une façon très nette que les comptes rendus de ceux de la proposition précédente, qui s'agit là d'un engagement purement bénévole, d'un remerciement pour le don fait à la ville.

La conclusion est donc facile à tirer. C'est en vertu d'une délibération du Conseil municipal, et en vertu de cela seul que le subside accordé à la Société des Sciences a été porté, en 1864, de 3000 à 6000 fr. Il n'y a eu aucune convention et les documents démontrent péremptoirement que cette prétendue condition n'a jamais été imposée à la ville.

Le Conseil municipal a donc pu sans dépasser son droit revenir sur cette délibération et réduire le subside alloué à la Société des Sciences, et nous ne pensons pas que même à l'époque actuelle, et quoi qu'en dise la *Dépêche*, il y ait de France un tribunal pour juger le contraire.

Que la *Dépêche* s'en prenne à son ami Lauranceau qui, sacrifiant ses sympathies aux sciences, a préféré, aidé de nous à l'autorité, le vote relatif aux syndicats, supprimer le crédit tout entier et priver ainsi la Société des sciences de l'argent qui lui était nécessaire — et suffirait — pour accomplir sa mission d'encouragement au travail intellectuel.

LIUSSIÈRE DU PRÉFET.

LE PAIN CHER ET SES CONSÉQUENCES

ROUBAIX, 22 décembre. La hausse sur le prix du droit d'entrée en France pour les blés étrangers commence à produire des résultats fâcheux. Les hypothèses pessimistes qu'on émettait quant à Méline posaient cette loi néfaste se réalisent malheureusement en tous points. Le prix du pain augmente sans cesse, frappant surtout la classe des travailleurs.

Le sac de blé qui coûtait 26 ou 28 fr. auparavant, coûte maintenant 33 fr. Et, étant donné l'esprit de lucre qui anime la bande des accapareurs et des spéculateurs, à qui surtout la nouvelle loi profite, on ne peut prévoir si ce prix ne sera pas augmenté bientôt.

Je comprends que le préfet du Nord n'était pas satisfait, l'autre jour, quand le Conseil municipal de Lille, obligé de voter les crédits supplémentaires pour le Bureau de bienfaisance, en faisant retomber la responsabilité sur son patron M. Méline Pain-Cher. Mais les faits sont là, indéniables, qui prouvent que c'est par suite du prix exorbitant du pain, causé par la hausse des farines que les budgets des établissements charitables ne peuvent s'équilibrer.

A Roubaix, la Commission administrative des Hospices a dû voter un crédit supplémentaire de 5,000 francs. Au Bureau de bienfaisance, le renchérissement du pain exigera davantage encore, en sus des prévisions budgétaires établies.

Mais ceux qui souffrent le plus cruellement de cette situation, ce sont les petits patrons boulangers. Pour eux, la nouvelle loi pourrait bien causer une hécologie commerciale.

Ils ont dû, nécessairement augmenter leurs prix de vente alors que les coopératives de boulangerie, qui sont nombreuses et qui leur font une concurrence terrible, livrent toujours à leurs clients le pain au même prix qu'avant.

Est-ce à dire que les coopératives n'aient pas aussi été frappées ? Que si, mais en diminuant les bénéfices qu'elles distribuent à leurs membres, elles peuvent encore, momentanément ne pas augmenter le prix du pain.

C'est toute une affaire pour le travailleur aussi bien que pour l'importeur, qui de payer le pain plus cher. Et, dans tous les coopératives où les membres ont été consultés, ils ont préféré avoir des dividendes moindres plutôt que de consentir à payer leur pain quelques centimes de plus.

Les petits patrons boulangers, qui vivent précisément de la différence qu'il y a entre le prix de revient et le prix de vente, n'ont pu faire de sacrifice. Ils ont été forcés de majorer leurs prix.

Ce qui va se produire, on peut le deviner : une partie de leurs clients va les abandonner parce que, l'augmentation qu'on leur demandera n'est pas exigée par les sociétés coopératives.

Voilà sûrement quels seront les résultats d'une loi qui, par un gouvernement, cher au cœur des Morts, Reboux et autres capitalistes aura fait voter.

Tous ceux qui en sont les victimes sauront bien s'en souvenir.

L. BAILLEUL.

DERNIÈRE HEURE

UNE ÉLECTION LÉGISLATIVE
Paris, 22 décembre. Les électeurs de la 1re circonscription de Valenciennes (Nord), sont convoqués pour le 10 janvier 1898 à l'effet d'élire un député en remplacement de M. du Bedan, conservateur, décédé.

SUICIDE À MARSEILLE
Marseille, 22 décembre. Le capitaine Bayeux s'est évadé du fort de Saint-Jean où il était interné. Hélas ! presque aussitôt, il s'est empoisonné dans la matinée.

Il avait été condamné pour escroquerie de plus il aurait détourné une partie du traitement du roi Dinah Salhou, coiffe à sa garde, sur la côte d'Afrique.

EXPLOSION DE GRISOU
Dortmund, 22 décembre. Une explosion de grisou a fait une vingtaine de victimes au puits Kaiserstuhl. Huit morts et sept blessés ont déjà été recueillis.

LILLE
DISTINGUONS
M. Gobert, dans le long et indigeste fatras qui a signé et auquel j'éprouvais déjà, déclare que sa saisie passée maire dans l'art d'un... guillemet mes adversaires.

C'est très distingué confère à vraiment le droit de faire la morale à ses concitoyens : on nait ce que vaut un tel langage de vertu.

M. Barrois, qui a soin de n'être jamais devant une glace quand il qualifie un de ses collègues de pire, s'est attiré en réponse l'épithète de *grossier* !

C'était vraiment trop dur à supporter pour cet « adorable », qui, depuis ce soir-là, n'a que ce mot dans les oreilles : *grossier* !

Or, M. Gobert en est fier : on dirait qu'il prend ça pour lui.

PARTI OUVRIER. — SECTION LILOISE
Commission administrative.
Réunion des délégués, jeudi 21 décembre, à 8 h. 1/2 du soir, à la Maison du Peuple.

M. LEBON, MINISTRE DES COLONIES
à Lille et à Seclin.
M. A. Lebon, ministre des colonies est arrivé à Lille, hier, par l'express de Paris, qui est entré en gare à midi 25, avec un retard d'une demi-heure.

M. le ministre était accompagné de MM. Binger, gouverneur des colonies au ministère; Delor, membre du Conseil privé du Sénat, industriel à Bordeaux; du docteur Kermorgant, inspecteur du service de santé des colonies; Ponsinet, chef adjoint de cabinet.

stable révolution dans la distillerie, en outre de l'économie de main d'œuvre, de temps, de suppression du mal. Le rendement est augmenté dans des proportions telles que 2.0 kilos de grains, au lieu de 300, suffisent pour la production d'un hectolitre d'alcool à 100 degrés.

Le procédé Calmette depuis six mois chez M. Collette qui en est fort satisfait. Il va prochainement employer au lieu de canes de 9 hectolitres, des canes de 1.000 hectolitres.

M. le docteur Calmette estime que son procédé est applicable à tous les grains, vides battus, aux pommes de terre, si qu'il ne demande que de très simples appareils.

M. Lebon est rentré à Lille par le train de 6 h. 20. Après avoir dîné au buffet de la gare, il est reparti pour Paris, par l'express de 7 h. 15.

Nécrologie
On annonce la mort de M. Jean Lothier, président de la Chambre syndicale des débitants de boissons, vice-président de la Fédération du Commerce en détail des vins et spiritueux, décédé à l'âge de 51 ans.

Nous apprenons également la mort de M. Florin Capon ancien bailli, auteur de plusieurs romans littéraires, décédé subitement dans sa 74e année.

M. Florin Capon était le père de M. Alphonse Capon, ingénieur en chef au Conservatoire de Lille.

LES ACCIDENTS
M. Merles Damien, chaudronnier, demeurant rue Yandry, 7, âgé de 30 ans, a eu le majeur de la main droite pris entre la meule de grès et un morceau de bois, travaillant chez MM. Moenier et Cie constructeurs.

Un accident entraîna pour cet ouvrier, une incapacité de travail d'un douzaine de jours.

Chez les mêmes industriels, M. Arthur Beckers, manoeuvre, demeurant à Mons en Barrois, 2e ans, a été blessé à la main gauche en roulant un dôme. Il en résulte également une incapacité de travail de plusieurs jours.

M. Désiré Gélière, 46 ans ébénier, travaillant chez MM. Wargny et Grimonet, fondeurs en cuivre, a été blessé à l'œil droit par un coup de crochet.

M. le docteur Raynal ne peut encore se prononcer sur les suites de cet accident. Le blessé a déjà perdu l'œil gauche depuis un an et demi.

Un jeune enfant de 13 ans, Isidore Decool, travaillant comme rattacheur à la filature Delcourt Malet, à Fives, a eu plusieurs doigts écrasés en passant la corde à un métier en marche.

M. Clotaire Carpentier, 16 ans, travaillant pour le compte de M. Arnaud, entrepreneur de maçonnerie, est tombé sur les escaliers de fer des voûtes d'une cave et s'est fait une plaie contuse à la tête sur un longueur de trois centimètres.

La Place Riché
Nous avons déjà dit que les travaux étaient activement menés place Riché, pour l'installation du square Faidherbe. Les larges blocs de pierre de Soignies, qui doivent servir à la construction, sont déjà déposés au pied de la statue.

Don aux pauvres
Le cercle artistique de Fives St Maurice rue du Long Pot à Lille, a remis au citoyen Ghesquière adjoint au maire, délégué des pauvres, la somme de 5 fr. 75 pour les pauvres de Lille.

Exposition internationale de Lyon
Notre concitoyen M. Ernest Bonhoullier, demeurant cour Steppart, 1, pressier ouvrier à la maison Herbeau rue des Postes, a obtenu à l'exposition internationale de Lyon, un grand diplôme d'honneur pour une tourte hygiénique et artistique, en zinc.

Toutes nos félicitations.
Exequatur
Le exequatur a été accordé à M. Palliez-Cole, vice-consul des Pays-Bas, à Lille.

Œuvre de l'Arbre de Noël
C'est aujourd'hui jeudi, à 3 h. 1/2, et non samedi, comme nous l'avions annoncé, qui aura lieu, au Palais Rameau, la représentation de gala.

M. Bécuyer, directeur du Théâtre, a bien voulu s'engager à autoriser une audition de la *Marche de l'Arbre de Noël*, par M. Sempé, baryton.

Rappelons que la distribution des vêtements aura lieu demain 24 décembre, à 2 h. 1/2, au Palais Rameau.

Faculté des Lettres
Aujourd'hui jeudi 23 décembre, à 5 h. 1/2 du soir, à la Faculté des Lettres de l'Université de Lille, 25 rue Gauthier de Châtillon, cours supérieur de Russie (sémestre d'hiver) de M. le professeur Haumont : Explication de la 1re partie de « Œuvre de Paix », de Tolstoï.

Aujourd'hui jeudi 23 décembre à 3 h. du soir, à la Faculté des Lettres de l'Université de Lille, 25 rue Gauthier de Châtillon, cours de géographie de M. Ardalion professeur : « La Méditerranée et les mers qui en dépendent : les pays méditerranéens de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie ». La conférence est publique.

Les cours préparatoires à l'inscription primaire s'adressent à la Faculté des Lettres le jeudi 24 janvier à la cour de M. Leclercq à 2 h. du soir.

Un remède efficace
Dans toutes les maladies des bronches accompagnées d'oppression et de toux, il faut, sans hésiter, avoir recours à la poudre Louis Legras, qui est en fait un remède des plus efficaces. Cette poudre agit sur les muqueuses, soulage, et soulage. — M. Louis Legras, ex-interne des Hospices, a reçu 45,000 fr. de récompense et l'expédition franco en ville de sa poudre contre 2 fr. 40 en timbres ou mandats-poste, adressés à M. Legras, 10, rue de Valenciennes, Lille.